

Jeu concours - Gagnez le livre de François Lejeune : « Dans ma tête de Bipolaire »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Carenity France (ci-après la « société organisatrice »)

immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :

52993100800039

dont le siège social est situé au **1 rue de Stockholm 75008 Paris**

Organise du **20/07/2020** au **10/08/2020**, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **Jeu concours - Gagnez le livre de François Lejeune : « Dans ma tête de Bipolaire »** » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants : **France**, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme Carenity aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en **commentant et partageant une photo/un**

poème/ un dessin sur l'article "Écrire "Dans ma tête de Bipolaire" a été une vraie psychanalyse".

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne pendant toute la période du jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

2 gagnant(s) sera(ont) tiré(s) au sort dans les 3 jours suivant la fin du jeu.

Le(s) gagnant(s) recevra(ont) sera(ont) contacté(s) dans les 5 jours suivant le tirage au sort, lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'annonce et le contact des gagnants, ne transmettant pas les informations nécessaires à l'envoi des lots, sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 2 gagnant(s) parmi les participants ayant commenté et partagé une photo / un poème / un dessin sous l'article.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) tiré(s) au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- 2 livres « Dans ma tête de Bipolaire » d'une valeur de 14,90 € TTC chacun

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.